

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-35**

Date de la convocation : 16/02/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le vingt-trois février mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Pouvoirs : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Désiré Léopold donne pouvoir à M. Vincent THIERION

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la compétence de la communauté de communes « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » ;

Vu le protocole d'accord approuvé par délibération n°DB2019/29 du Bureau du 20/06/2019 et signé avec le syndicat CGT des fonctionnaires et retraités de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n° DC2022/57 du Conseil Communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau Communautaire l'examen et l'attribution de subvention, non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la demande de subvention formulée par le syndicat en date du 10/01/2023 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE par 11 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentions :

- D'attribuer au syndicat CGT des fonctionnaires et agents territoriaux de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise une subvention de fonctionnement pour 2023 d'un montant de 500.00 euros qui sera versée à la notification de la présente délibération.
- De charger le Président de signer tous les actes à intervenir.

